

**VIVIERS-LES-MONTAGNES**  
**Arrêté du 9 janvier 2024**

Autorisation de stationnement Place de la Mairie

2024 / page 02

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur Johnny CHAUVIN, Responsable Camion Orange Quercy-Gascogne, en date du 3 janvier 2024, qui souhaite proposer la présence de conseillers Orange en installant leur **Camion Fibre Orange** en occupant temporairement le domaine public Place de la Mairie ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public ;

Vu l'intérêt général ;

Le Maire de VIVIERS-LES-MONTAGNES (Tarn)

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Vendredi 19 janvier 2024 de 09H30 à 18H00, Johnny CHAUVIN, Responsable Camion Orange Quercy-Gascogne est autorisé à Stationner son camion sur la Place de la Mairie.

**Article 2 :** Un emplacement lui sera réservé Place de la Mairie, en fond, à côté du local technique et le stationnement sera interdit à cet emplacement de 7H à 19H.

**Article 3 :** La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

**Article 4 :** Monsieur Johnny CHAUVIN occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5 :** M. le commandant de gendarmerie, M. le Policier Intercommunal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Le Maire



Alain VEUILLET